



Supplément au diplôme

1. Informations sur le titulaire du diplôme

1.1 Nom de famille	Muster
1.2 Prénom(s)	Pierre
1.3 Date de naissance	01.01.1990
1.4 Numéro matricule	

2. Informations sur le diplôme

2.1 Intitulé du diplôme et du titre

Technicienne diplômée ES en génie électrique
Technicien diplômé ES en génie électrique

Advanced Federal Diploma of Higher Education in Electrical Engineering

2.2 Principaux domaines d'études couverts par le diplôme

Formation de technicien diplômé ES en génie électrique

2.3 Nom de l'entité ayant délivré le diplôme

Exemple Ecole supérieure, Rue Exemple 1, CH-1111 Exemple, www.exemple-es.ch

2.4 Nom de l'entité ayant organisé la procédure de qualification

Exemple Ecole supérieure, Rue Exemple 1, CH-1111 Exemple, www.exemple-es.ch

2.5 Langue(s) de formation/d'examen

Français, allemand ou italien

3. Informations sur le niveau de qualification

3.1 Niveau de qualification

Cadre national des certifications formation professionnelle: niveau 6

Cadre européen des certifications: niveau 6

Diplôme de la formation professionnelle de degré tertiaire

Le cadre national des certifications formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux.
Cf. point 8. Informations sur le système éducatif national.

3.2 Durée et ampleur du programme de formation

3600 heures de formation, dans le cadre d'études à plein temps ou en cours d'emploi.



Le présent supplément au diplôme se fonde sur l'art. 4, al. 2, de l'ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1). Il suit le modèle élaboré par la Commission européenne, le Conseil de l'Europe et l'UNESCO/CEPES (décision no 2241/2004/CE). Le supplément fournit des données suffisantes pour améliorer la transparence internationale et la reconnaissance académique et professionnelle équitable de qualifications (diplômes, titres, certificats, attestations, etc.). Il décrit la nature, le niveau, le contexte, le contenu et le statut de la qualification acquise par la personne désignée par le certificat original auquel ce supplément est annexé. Le supplément

au diplôme ne peut pas être utilisé séparément du certificat original. Il est dépourvu de tout jugement de valeur, déclaration d'équivalence ou suggestion de reconnaissance.

3.3 Conditions d'accès

Certificats fédéraux de capacité (CFC) donnant accès à la formation:
Installateur-électricien CFC (monteur-électricien);
électronicien CFC;
automaticien CFC;
informaticien CFC;
laborantin en physique CFC;
polymécanicien CFC;
planificateur-électricien CFC;
projeteur en technique du bâtiment CFC.

4. Informations sur le contenu et les résultats obtenus

4.1 Type de qualification

Etudes structurées

4.2 Exigences de la qualification

Les techniciens diplômés ES en génie électrique sont spécialisés dans le développement de montages électrotechniques ou électroniques destinés à la commande d'appareils, de machines et d'équipements. Ils se chargent de l'organisation de projets dans le cadre de l'ingénierie appliquée et de la mise en œuvre pratique de ces projets. Grâce à leurs connaissances techniques spécifiques et à leur expérience pratique, ils sont capables de résoudre des problèmes complexes aussi bien au niveau de l'ingénierie, dans le cadre de l'utilisation de produits, d'appareils ou d'équipements techniques, que de l'entretien et de la maintenance. En tant que cadres, ils assument des responsabilités techniques et de gestion.

4.3 Détails de la qualification

Les techniciens diplômés ES en génie électrique

- développent des montages électrotechniques ou électroniques destinés à la commande d'appareils, de machines et d'équipements;
- élaborent des programmes destinés à résoudre des problèmes liés aux opérations de commande;
- effectuent des calculs et des simulations du domaine de l'électrotechnique, conçoivent des systèmes intégrés, choisissent des composants et élaborent des schémas et des documentations techniques;
- réalisent des tâches exigeantes dans le cadre du montage et de la mise en service de commandes électriques et électroniques d'appareils, de machines et de systèmes intégrés, testent systématiquement les fonctions et les optimisent;
- assurent la maintenance d'appareils et d'équipements électriques, analysent les dysfonctionnements et y remédient;
- procèdent à des contrôles de fonctionnement et de performance, mesurent et interprètent les valeurs électriques et non électriques;
- planifient et dirigent des projets et des processus en mettant l'accent sur les objectifs et les résultats;
- mettent en pratique de manière ciblée leurs compétences techniques et entrepreneuriales en vue d'obtenir des résultats de haute qualité;
- respectent les règles et les normes, appliquent les mesures pertinentes et utilisent les ressources avec parcimonie;
- surveillent en permanence les processus, développent des mesures d'optimisation et les mettent en œuvre;
- travaillent de manière analytique, systématique et orientée vers les processus et les solutions;
- communiquent de manière claire, objective et appropriée au groupe cible.

4.4 Système de notation et précision sur l'attribution des notes

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

4.5 Appréciation générale des résultats

L'obtention du diplôme indique que la qualification a été acquise.

5. Informations sur la fonction de la qualification

5.1 Accès à un niveau d'études supérieur*

Les voies de formation envisageables sont mentionnées et commentées sous le point 8. Informations sur le système éducatif national.

* La décision en matière d'admission relève de l'institution d'accueil.

5.2 Statut professionnel conféré

Le diplôme autorise son titulaire à porter le titre légalement protégé de "technicien diplômé ES en génie électrique / technicienne diplômée ES en génie électrique".

La formation correspond au niveau de l'art. 11d de la directive 2005/36/CE relative à la reconnaissance des qualifications professionnelles. Cette directive est applicable en Suisse selon l'annexe III de l'Accord entre la Confédération suisse, d'une part, et la Communauté européenne et ses Etats membres, d'autre part, sur la libre circulation des personnes.

6. Informations complémentaires

6.1 Informations complémentaires

Organe responsable: Conférence suisse des écoles supérieures technique, Union suisse des installateurs-électriciens, Swissmem, Swissmechanic

6.2 Autres sources d'information

Des renseignements supplémentaires, y compris une description du système national de la formation professionnelle, sont disponibles sur www.sefri.admin.ch, www.orientation.ch et

www.khf-t.ch

7. Certification du supplément

Ce supplément au diplôme fait référence aux documents originaux suivants:

– Ordonnance du 27 août 2014 sur le cadre national des certifications pour les diplômes de la formation professionnelle (O-CNC-FPr, RS 412.105.1);

– Plan d'études cadre du 24 novembre 2010 pour les filières de formation des écoles supérieures "Technique" donnant droit au titre protégé de "technicien diplômé ES en génie électrique / technicienne diplômée ES en génie électrique".

Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI
Le directeur suppléant

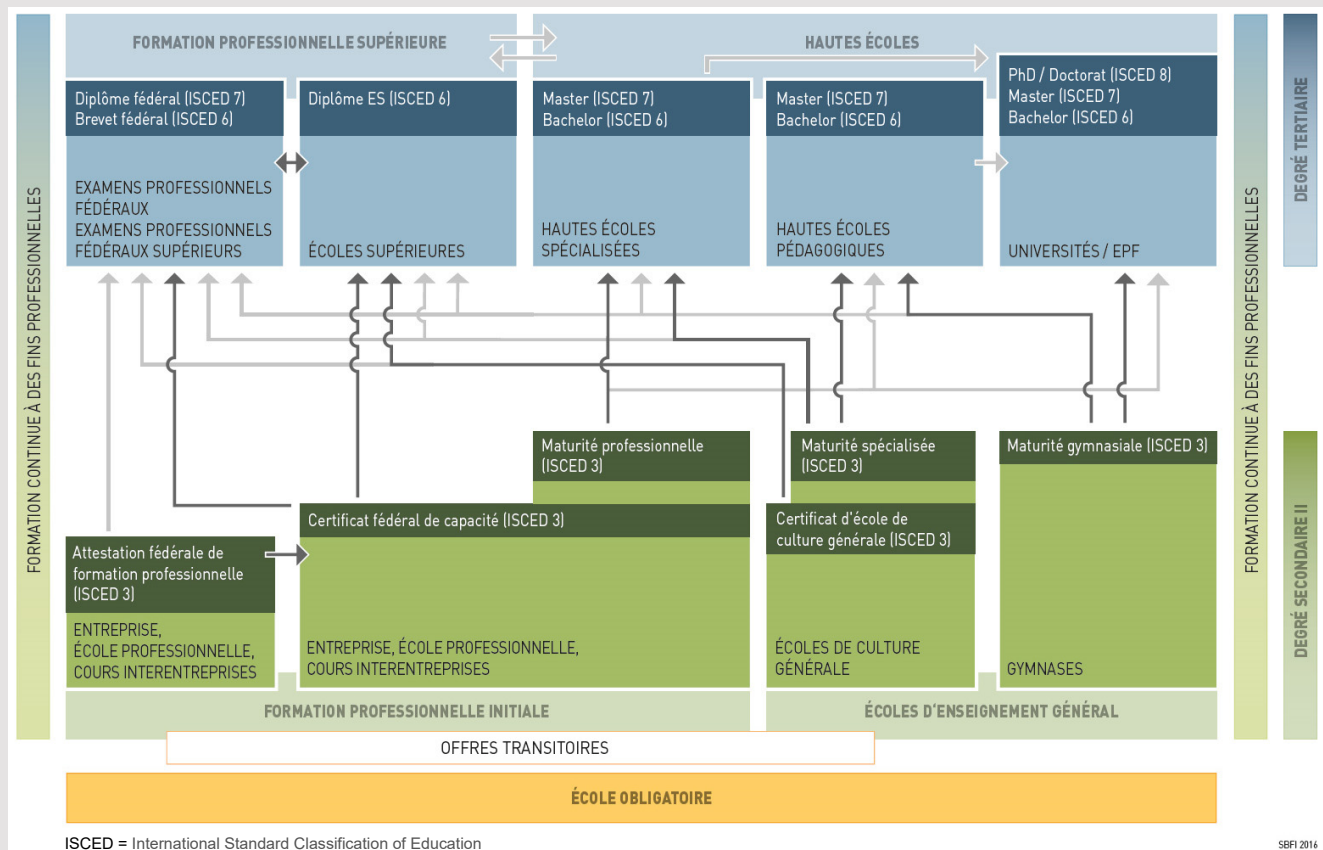


Josef Widmer

Date d'émission:

Emis par: Organe national de référence: Secrétariat d'Etat à la formation, à la recherche et à l'innovation SEFRI, www.sefri.admin

8. Informations sur le système éducatif national



La formation professionnelle supérieure du degré tertiaire

En Suisse, les formations du degré tertiaire s'effectuent soit dans le cadre d'une formation professionnelle supérieure soit auprès d'une haute école. Les diplômes de la formation professionnelle sont les suivants: brevets fédéraux, diplômes fédéraux et diplômes ES reconnus au niveau fédéral. Les personnes ayant achevé avec succès une formation professionnelle initiale et qui justifient de plusieurs années d'expérience professionnelle qualifiante peuvent accéder à l'offre diversifiée de la formation professionnelle supérieure.

Les offres de la formation professionnelle supérieure se distinguent par leur orientation vers la pratique professionnelle et vers les besoins du marché du travail. Les associations professionnelles définissent les contenus des formations et assurent la qualité des filières de formation et des examens. La formation professionnelle supérieure encourage l'apprentissage basé sur la pratique, l'application rapide des connaissances professionnelles nouvellement acquises et un rythme d'innovation élevé. Elle forme des spécialistes et des cadres qualifiés en mesure d'assumer de manière autonome, sans longue mise au courant préalable, des activités exigeantes et à responsabilité. Les titulaires d'un diplôme de la formation professionnelle supérieure assument souvent des fonctions de cadre ou gèrent leur propre entreprise.

La formation professionnelle initiale du degré secondaire II

La formation professionnelle initiale réglementée par l'Etat est la voie d'accès habituelle aux formations professionnelles supérieures. Elle compte des formations de trois et quatre ans sanctionnées par le certificat fédéral de capacité (CFC) mais aussi des filières de deux ans qui mènent à l'attestation fédérale de formation professionnelle (AFP). La formation professionnelle initiale se caractérise par son lien étroit entre la théorie et la pratique, et prépare les futurs professionnels à l'exercice autonome de leur activité. En plus des compétences professionnelles, elle dispense aux personnes en formation également des compétences méthodologiques, sociales et personnelles. Elle peut être suivie à plein temps dans le cadre d'une formation en école, mais en règle générale, elle s'articule autour de trois lieux de formation: l'entreprise formatrice, l'école professionnelle et les cours interentreprises. Après avoir obtenu un CFC ou une AFP, les jeunes professionnels intègrent en règle générale le marché du travail. Au bénéfice d'une plus longue expérience professionnelle, ils auront par la suite la possibilité de suivre une filière de la formation professionnelle supérieure.

Le système éducatif suisse

Le système éducatif suisse repose sur deux piliers: la voie de la formation de culture générale et celle de la formation professionnelle. Un changement de voie est possible en tout temps, sur la base, dans certains cas, de prestations complémentaires. D'une manière générale, le système éducatif suisse se caractérise par une grande perméabilité.

Cadre national des certifications (CNC) formation professionnelle

Le CNC formation professionnelle est un outil de transparence constitué de huit niveaux. Grâce au cadre européen des certifications (CEC), l'outil de référence élaboré par l'UE, le CNC formation professionnelle facilite la comparaison entre diplômes de différents pays.

De plus amples informations sont disponibles sur le site www.cnc-formationprofessionnelle.ch